



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


ANIMATION TERRITORIALE EN VUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

**DISPORTIF DE SOUTIEN FINANCIER
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

12/03/2024

SOMMAIRE

- 1) Conditions d'éligibilité
- 2) Priorités d'examen
- 3) Modalités d'organisation de l'appel à projet
- 4) Questions / Réponses

 **RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

NOTE DE CADRAGE
Dispositif de soutien à l'animation territoriale des JOP 2024
Auvergne-Rhône-Alpes

Le plan d'animation territorial relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024 mis en œuvre à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes a permis la mise en place d'une dynamique partenariale autour des différents temps festifs qui précèdent et accompagnent l'événement. En 2023, le dispositif de soutien financier, piloté par la DRAJES, prévu dans le cadre de ce plan d'animation territorial, a permis de soutenir 52 projets dans la région.

Pour consolider la mobilisation de l'ensemble de la population autour des JOP, un nouveau dispositif de soutien financier est prévu en 2024. Les actions mises en œuvre devront s'inscrire en outre dans le cadre nouveau de la Grande Cause Nationale 2024 dédiée à la promotion du sport et de l'Activité Physique et Sportive (APS).

Les modalités du dispositif de soutien en région Auvergne-Rhône-Alpes sont présentées ci-après.

PROJETS ELIGIBLES

Les projets pouvant être soutenus devront permettre de réunir l'ensemble de la population dans le cadre d'événements festifs, autour de la célébration du sport et des JOP.

Ces événements devront impérativement intégrer la dimension olympique et paralympique comme une composante centrale. Ils devront notamment encourager la promotion de l'histoire et des valeurs des JOP, avec par exemple la mise en place de quizz (cf. ressources sur le site <https://generation.paris2024.org/ressources>), escape game, challenge autour des records olympiques.

Ces événements pourront se composer d'actions telles que :

- Initiations aux pratiques sportives dans toute leur diversité (parasport, pratique mixte, etc.), de façon ludique et gratuite
- Organisation de démonstrations sportives permettant de découvrir de nouvelles pratiques
- Organisation d'animations culturelles et éducatives autour de la promotion des valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme
- Mise en valeur du patrimoine sportif local (expositions)
- Soutien des équipes de France avant et pendant la compétition

Les projets doivent être d'ampleur communale à minima. Les événements d'envergure, structurants et impactants pour le territoire régional, départemental ou local seront prioritaires. Une attention particulière sera portée sur les projets se déroulant dans des lieux à forte fréquentation du grand public tels que les centres commerciaux, les marchés, les lieux touristiques.

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement aux sports (DRAJES AURA)
245 rue Garibaldi 69422 Lyon cedex 03
Tel secrétariat : 04 72 80 00 74
Mél : cd.drajes@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr 1/4

Document de référence

1/ CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Porteurs de projet éligibles :

- **Associations sportives affiliées** à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports
- Association bénéficiant d'un **agrément de l'Etat** : « Jeunesse éducation populaire », « Sport », agrément d'un autre service de l'Etat
- **Collectivités**
- Etablissements publics du ministère chargé des sports

Projets éligibles :

- **Événementiels à destination du grand public intégrant impérativement la dimension JOP**
 - initiations sportives, animations culturelles et éducatives autour des valeurs du sport et des JOP, etc.
 - Cibler les **lieux à forte fréquentation du grand public** (centres commerciaux, marchés, lieux touristiques, etc.)
- Événementiels d'**envergure, structurants et impactants** (territoire communal à minima)

2/ PRIORITES D'EXAMEN

1. Événement se déroulant dans les **territoires non couverts par les événements spécifiques en lien direct avec les Jeux**
2. Événements s'inscrivant dans le cadre des **temps forts nationaux d'engagement en vue des Jeux**
 - Semaine Olympique et Paralympique du 2 au 6 avril, J-100, Relais de la Flamme, Journée Olympique du 23 juin
 - Possibilité d'un **soutien en complémentarité** pour les projets s'inscrivant **en synergie avec les événements des villes étapes du Relais de la Flamme et des villes ouvrant un Club 2024 pendant les Jeux**

3/ MODALITES D'ORGANISATION DE L'APPEL A PROJET

➤ Seuil de demande de subvention : **10 000 €**

➤ Calendrier :

2 vagues de dépôt / instruction :

- **17 mars 2024** (réponses 1^{ère} quinzaine d'avril)
- **31 mai 2024** (réponses 2^{ème} quinzaine de juin)

➤ Dépôt des demandes de subvention sur la plateforme **Démarches Simplifiées**

AUTRE DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES CLUBS

Projets Sportifs Fédéraux – PSF

Dispositif « Animations vacances olympiques et paralympiques »

➔ animations sportives en faveur de jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été



SE RAPPROCHER DE SA FEDERATION POUR PLUS D'INFORMATIONS

4/ QUESTIONS / REPONSES

